

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 mai 2025 à 20H00

Présents : Sébastien BOURDELY, Joseph ARZALIER, Bernard HILAIRE, Louis OLLIER, Jean CHALLEAT, Jean-Paul MEJEAN, Jean-Louis GUILLERMIN, Jean Marie ROUX, Solène MOUNIER, Nathalie BREYSSE-BRUN, Denis JOURDAN

Absent :

Président de séance : Sébastien BOURDELY

Secrétaire de séance : Denis JOURDAN.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire déclare que le Conseil Municipal peut valablement délibérer. M. Denis JOURDAN est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

-Approbation du PV du conseil du 14/04/2025

AIDES et SUBVENTIONS

- Demande d'une aide régionale pour l'obtention d'un barnum à titre gratuit

-Demande subvention déneigement hiver 2024-2025

-Versement subventions aux associations de la commune

*ASLUR (Association sport et Loisir de Usclades et Rieutord)

*AJUR (Association des Jeunes de Usclades et Rieutord)

*Comité d'animation

*ACCA (Association Communale de Chasse Agrée)

*Association des Riverains de la Loire et ses Affluents

-Versement subventions aux associations hors communes

*Boeuf des prairies fleuries

*Association SDL événement qui organise le Téléthon

*Foyer Socio-Educatif du Collège de la Montagne Ardéchoise

*Addsna (Association Départementale pour le Développement du ski Nordique en Ardèche)

*Association CAMMAE (Centre d'Art Martiaux de la Montagne Ardéchoise)

-Adhésion aux fin gras du Mézenc

PARTICIPATION SCOLAIRE

-Participation aux frais de scolarité des enfants de la commune

TRAVAUX

-Cadastrage de la VC 16-route de George

-Travaux de voirie dégâts des intempéries du 17 octobre 2024

QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil

1- Approbation du PV du Conseil Municipal du 14/04/2025

M. le Maire demande au conseil municipal s'il a des remarques sur le PV transmis.

Aucune remarque.

Après avoir délibéré le conseil municipal se prononce comme suit :

Pour 11	Contre 0	Abs 0	ADOPTÉE à l'unanimité
---------	----------	-------	-----------------------

Informations générales et décisions du Maire

-17/04/25 : Réunion en mairie sur le PLUI. Participation de J. Arzalier et D. Jourdan.

L'objectif de la réunion est de refaire le point sur l'enveloppe urbaine, recenser les dents creuses et logements vacants, délimiter les différentes zones (bois, terres agricoles), lister les artisans et repérer le changement de destination des bâtiments actuels (modification d'affectation de tout ou partie d'un bâtiment comme transformer une habitation en bureau, un commerce en habitation ou une ferme en logement)

Un courrier sera envoyé aux personnes concernées

- **13/05/25** : Visite du Sous-Préfet reçu par M. le Maire et J. Arzalier. Une demande avait été faite le 11/03/25 à Mme la Préfète pour venir constater les dégâts des intempéries du 17/10/24. Réponse de la sous-préfecture le 09/05/25 fixant rendez-vous le 13/05/25.

M. le Sous-Préfet n'a pas donné de montant concernant les subventions à recevoir par la commune. Il a cependant assuré qu'il faisait tout son possible pour attribuer le maximum et a indiqué qu'il avait fait annuler la vétusté de la voirie sur l'indemnisation.

- **20/05/25** : rencontre avec le nouveau Directeur de la ComCom. Il a notamment présenté le fond de concours possible à hauteur de 50% plafonné à 12,5 K€ pour certains investissements.
- **Radar pédagogique sur la D536 à Rieutord** : Nous avons pris des renseignements pour un radar pédagogique au niveau du département, il propose de prêter à la commune pendant un mois (en juillet) un radar enregistrant la vitesse à l'entrée du village.

L'expérimentation comportera 2 phases :

- La première permettra d'enregistrer et d'indiquer aux automobilistes la vitesse à laquelle ils roulent
- La deuxième permettra d'enregistrer sans indiquer la vitesse aux automobilistes.

Le but de l'expérimentation est de voir le comportement des automobilistes suivant s'ils voient ou pas la vitesse à laquelle ils roulent pour juger de l'utilité de l'installation du radar.

- **Boîte à lettres de Rieutord** : la Poste a informé la mairie de son souhait de retirer la boîte à lettres de Rieutord. M. le Maire a répondu qu'il souhaitait qu'elle soit conservée.
- **Personnel communal**
 - o S. Deldon est titularisée à compter du 01/05/25. En plus de ses tâches de secrétariat de mairie elle assure l'entretien de la salle des fêtes de Rieutord comme décidé lors d'un précédent conseil municipal.
Un recensement des petits équipements et un suivi de l'état des lieux de cette salle seront faits.
 - o Inventaire des biens de la commune : la secrétaire de mairie a commencé ce travail avec le soutien de l'employé communal.
 - o Suite au rapport de la visite médicale de l'employé communal sa fiche de poste devra être revue pour tenir compte des recommandations. Son contrat est reconduit à l'identique pour 6 mois.
- Le premier adjoint M. ARZALIER Joseph a fait le tour de la commune avec **M. Rochette du département** pour évaluer les travaux de voirie

2- Demande d'aide régionale pour l'obtention d'un barnum

M. le Maire informe le conseil municipal que la Région propose aux communes, bénéficiant du bonus ruralité de la Région, l'attribution gratuite d'un barnum de 3m sur 3m sous certaines conditions (stockage et entretien par la commune, mutualisation de l'utilisation par les associations locales).

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter la Région pour l'attribution gratuite à la commune d'un barnum qui sera mis à la disposition des associations communales. Aucune remarque des conseillers.

Après avoir délibéré le conseil municipal se prononce comme suit :

Pour 11	Contre 0	Abs 0	ADOPTÉE à l'unanimité
----------------	-----------------	--------------	------------------------------

3- Demande de subvention déneigement

M. le Maire informe le conseil municipal du montant des dépenses de déneigement pour l'hiver 2024-2025. La somme s'élève à 20 187, 20 € sensiblement équivalente à celle de l'an passé alors que cette année l'entreprise Lévêque a facturé le travail du chauffeur de l'engin.

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce montant et de solliciter l'aide départementale.

Après avoir délibéré le conseil municipal se prononce comme suit

Pour 11	Contre 0	Abs 0	ADOPTÉE à l'unanimité
----------------	-----------------	--------------	------------------------------

M. le Maire explique que pour l'hiver prochain l'entreprise Lévêque ne pourra pas fournir de conducteur pour effectuer le déneigement sur notre commune. Il faudra que la commune recrute un employé pour ce travail qui pourra conduire les engins de déneigement

4- Subventions aux associations de la commune

M. le Maire propose au conseil municipal les subventions aux associations communales ci-dessous sous réserves qu'elles fournissent les justifications de leur gestion financière.

ASLUR : 400 €

AJUR : 400 €

Comité d'animation : 200 €

ACCA : 200 €

Association des riverains de la Loire et de ses affluents : 200 €

M. Ollier demande si l'an passé toutes les associations ont déposé leur budget pour pouvoir toucher la subvention

M. le Maire explique que les associations qui n'ont pas fourni les documents requis n'ont pas reçu de subventions et que le comité d'animation n'a pas demandé de subvention.

Mme Breyse-Brun se demande pourquoi le montant prévu pour les jeunes est égal à celui de l'ASLUR alors qu'ils n'ont fait qu'une manifestation dans l'année

M. Arzalier explique que les jeunes ont repris récemment et qu'ils vont en faire plusieurs l'an qui vient.

M. Méjean s'oppose à cette proposition car des jeunes de cette association viennent d'autres villages.

M. le Maire conclut que les associations qui feront des animations dans le village auront plus que les autres. Il veut aider les jeunes à lancer cette association. Il explique que dans toute association il y a des personnes des villages voisins.

M. Challéat explique que tous les adhérents de l'ASLUR payent des impôts sur la commune.

Mme Breyse-Brun félicite les jeunes d'avoir relancé l'association mais déplore le montant proposé pour les riverains et le comité car ils ne font aucune manifestation. Elle demande que la commune baisse leurs subventions.

Une contre-proposition est faite au conseil par Mme Breyse-Brun

ASLUR : 500 €

AJUR : 500 €

Comité d'animation : 100 €

ACCA : 100 €

Association des riverains de la Loire et de ses affluents : 100 €

Celle-ci est aussi contestée et rejetée.

M. Arzalier est contrarié que l'on ne propose que 100 euros pour la chasse car l'association contribue à entretenir les chemins communaux.

M. Ollier soulève que ce conseiller ne peut pas voter pour la chasse car il en fait partie.

M. le Maire explique que chaque membre du bureau d'une association ne peut pas voter pour la subvention proposée à son association

Mme Mounier explique que chaque membre ne doit même pas prendre part aux débats

Une troisième proposition est faite au conseil par M. Challéat pour tenir compte des dernières remarques émises.

ASLUR : 500 €

AJUR : 500 €

Comité d'animation : 100 €

ACCA : 200 €

Association des riverains de la Loire et de ses affluents : 100 €

M. le Maire demande aux membres des bureaux des associations de sortir pour voter

Les 5 membres du conseil municipal, pouvant participer au vote, se prononce comme suit sur cette dernière proposition.

Pour 5	Contre 0	Abs 0	ADOPTÉE
--------	----------	-------	---------

5- Subventions aux associations hors commune

M. le Maire propose au conseil municipal les subventions ci-dessous pour les associations hors commune :

Association du Bœuf des prairies fleuries : 150 €

Association SDL événements : 300 €

Foyer Socio-Educatif du Collège de la Montagne Ardéchoise : 150 €

ADDSNA : 100 €

CAMMAE : 150 €

A noter 2 nouvelles associations dans cette liste par rapport à l'an passé : CAMMAE et Association du Bœuf des prairies fleuries.

M. le Maire explique que CAMMAE est une association qui propose des cours de karaté et que 7 personnes de la commune sont adhérentes : adultes et enfants. Il indique que l'association « Bœufs des prairies fleuries » est une marque départementale déposée pour apporter aux consommateurs la garantie d'une viande de qualité, cette association fait travailler plusieurs entreprises du secteur et elle est en développement. De plus elle permet aux agriculteurs qui ne font pas partie du fin gras du Mézenc de pouvoir faire une plus-value sur leurs ventes.

Mme Mounier s'interroge sur le montant alloué à l'ADDSNA et propose de le porter à 150 €

Mme Breyse-Brun demande si on peut baisser la subvention du téléthon mais M. le Maire expose que toutes les communes du secteur donnent cette somme.

Les nouveaux montants proposés au vote sont les suivants

Association du Bœuf des prairies fleuries : 150 €

Association SDL événements : 300 €

Foyer Socio-Educatif du Collège de la Montagne Ardéchoise : 150 €

ADDSNA : 150 €

CAMMAE : 150 €

Après délibération sur cette dernière proposition le conseil municipal se prononce comme suit

Pour 8	Contre 0	Abs 3	ADOPTÉE
--------	----------	-------	---------

6- Adhésion de la commune à l'association du Fin Gras du Mézenc

M. le Maire indique qu'il a été sollicité par l'association du Fin Gras du Mézenc pour un renouvellement de l'adhésion de la commune pour l'année 2025. Cette adhésion s'élève à 250 €.

M. Hilaire demande si le périmètre de la zone Fin Gras du Mézenc peut être modifié, une partie de la commune n'étant pas incluse dans la zone. M. le Maire répond que comme il s'agit d'une AOP les modifications sont très difficiles et très réglementées.

M. Jourdan demande si le montant de l'adhésion peut être modifié par la commune. M. le Maire indique que celui-ci est fixé par l'association sans changement possible par la commune.

Après échanges le conseil municipal se prononce comme suit :

Pour 6	Contre 1	Abs 4	ADOPTÉE
---------------	-----------------	--------------	----------------

7- Participation aux frais de scolarité des enfants de la commune

M. le Maire fait part au conseil municipal de différents courriers d'écoles primaires sollicitant une contribution financière.

Le montant annuel, coût par élève, fixé par arrêté préfectoral est de 531 €.

Pour l'année scolaire 2025/2026 la commune aura

3 élèves à l'école publique du Béage

1 élève à l'école privée de Ste Eulalie

5 élèves à l'école publique de St Cirgues en Montagne

M. Challéat demande si la commune est obligée de participer aux frais de scolarité de l'école privée. M. le Maire répond que non.

Après échanges le conseil municipal se prononce comme suit pour allouer 4779 € soit une participation aux frais de scolarité pour les 9 élèves du primaire de la commune :

Pour 11	Contre 0	Abs 0	ADOPTÉE à l'unanimité
----------------	-----------------	--------------	------------------------------

8- Cadastrage de la route de George VC16

M. le Maire propose au conseil municipal une délibération pour faire cadastrer par le cabinet Carta Morin la voie communale 16.

M. le Maire fait circuler plusieurs documents (délibération du 31/07/2015 concernant une mise à jour des voies communales, le tableau des voies communales et le plan cadastral de la zone de George)

S'en suit un débat animé, vif et confus. M. le Maire stoppe le débat houleux et explique que lorsque le géomètre sera passé il n'y aura plus de doute sur le début et la fin de la voie communale et demande au conseil de se prononcer sur le cadastrage de la VC

M. Ollier demande alors un vote à bulletins secrets.

M. Hilaire ne participe pas au vote car la route mène à son habitation

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant :

Pour 4	Contre 5	Abs 1	REFUSEE
---------------	-----------------	--------------	----------------

La route ne sera pas castrée mais M. le maire pense qu'il faudra que le conseil retravaille dessus afin de trouver une solution. Certains conseillers demandent qu'on leur fournisse des plans plus précis avec les numéros de parcelles associés au débat et toutes les délibérations afférentes aux voiries communales.

M. Hilaire pose la question pour savoir si la route de Sablouse est cadastrée. M. le Maire lui répond qu'il vérifiera.

M. Ollier complémente que beaucoup de routes de la commune ne sont pas cadastrées.

M. Hilaire demande alors si toutes ces routes non-cadastrées doivent être entretenues par la commune et il questionne sur le pourquoi de tant d'animosité du débat sur la VC 16 qui mène à son logement.

9-Travaux de voiries suite intempéries du 17/10/2024

M. le Maire rappelle au conseil municipal la liste des travaux de réparation des dégâts des intempéries du 17/10/2024 ainsi que les montants estimés, passés en revue lors de la réunion du 24/02/2025.

Cette liste contient 7 lignes de dépenses distinctes sur l'ensemble de la commune, travaux que M. le Maire considère comme prioritaires.

M. le Maire fait un tour de table pour connaître la position des conseillers sur la liste présentée.

M. Jourdan explique que les travaux sont nécessaires et qu'il faut avancer.

M. Challéat demande qui a donnée la priorité aux travaux présentés

M. le Maire explique qu'il faudra que tous les travaux prévus lors de la réunion soient réalisés mais qu'il faut commencer rapidement car à l'automne on ne pourra peut-être plus en faire à cause des aléas climatiques

M. Ollier demande si les arrêtés de subventions sont arrivés et si on peut commencer sans cela.

M. le Maire indique que lors de la venue du sous-préfet il a posé cette question. Ce dernier lui a conseillé d'attaquer les travaux.

M. Ollier demande de faire une délibération par ligne de dépense.

La présence dans cette liste de l'enrochement de la VC 16 questionne plusieurs membres du conseil municipal.

M. le Maire questionne le conseil car d'autres routes que celles de George ne sont pas cadastrées

Un échange houleux s'en suit menant la discussion dans une impasse.

Le compromis de sortie est trouvé avec l'acceptation par les membres du conseil à voter chacune des dépenses séparément.

M. Guillermin demande un vote à bulletin secret.

Le conseil procède alors à 7 votes successifs à bulletins secrets pour les 7 lignes de travaux présentées par M. le Maire.

Le résultat des 7 votes successifs est le suivant :

- Travaux au **pont de Simon** montant estimé : 28,6 K€

Pour 10	Contre 0	Abs 1	ADOPTÉE
----------------	-----------------	--------------	----------------

- Travaux sur la **voirie** montant estimé : 153,3 K€

Pour 9	Contre 1	Abs 1	ADOPTÉE
---------------	-----------------	--------------	----------------

- Travaux d'enrochement sur le **pont de Paradis** avant le passage sur la Loire montant estimé : 54 K€

La Loire s'est déviée et elle a emporté une partie de la chaussée. La Loire affleure maintenant la route et si on ne fait pas les travaux au prochain débordement celle-ci risque d'être à nouveau emportée.

Pour 8	Contre 1	Abs 2	ADOPTÉE
---------------	-----------------	--------------	----------------

- Travaux d'enrochement sur la **VC 16 à George** montant estimé : 31 K€

M. Hilaire ne participe pas au vote

Pour 3	Contre 5	Abs 2	REJETE
---------------	-----------------	--------------	---------------

-Travaux d'enrochement sur la **route de Sablouse** montant estimé : 18,5 K€

M. Hilaire insiste sur le fait que cette route n'est pas cadastrée de la même manière que la route de George qui mène à son habitation

Pour 7	Contre 1	Abs 3	ADOPTÉE
---------------	-----------------	--------------	----------------

- Travaux d'enrochement sur la **route de la Ceyte** montant estimé : 12,9 K€

Pour 10	Contre 0	Abs 1	ADOPTÉE
----------------	-----------------	--------------	----------------

- Travaux **camping municipal** (remise en état, réglage et compactage) montant estimé : 39,2 K€

Mme Breyse Brun ne participe pas au vote

Pour 5	Contre 3	Abs 2	ADOPTÉE
---------------	-----------------	--------------	----------------

9- Questions diverses

- M. le Maire demande au conseil s'il a une proposition pour utiliser le fond de concours de la communauté de communes, M. le Maire suggère de l'utiliser pour aménager la terrasse de la salle des fêtes de Rieutord (aménagement couvert et vitré de la terrasse pour disposer d'un espace supplémentaire plus lumineux et abrité permettant en outre d'améliorer l'isolation du rez-de chaussée du bâtiment) et demande avis au conseil. Cette proposition semble faire consensus et sera étudiée de manière plus approfondie

- M. le Maire interpelle certains conseillers qui se lèvent pour quitter l'assemblée alors que le conseil n'est pas terminé.

- M. le Maire envisage des travaux sur les bâtiments communaux afin de préserver le patrimoine de la commune et notamment dans des logements communaux de Rieutord

M. Ollier demande quelles aides pourront être demandées par la commune car la DETR risque d'être fortement diminuée pour les communes M le Maire indique que la DETR est encore d'actualité mais que d'autres aides existent qu'il faudra monter les dossiers.

- o Réfection de la toiture à prévoir mais aussi l'isolation intérieure du bâtiment
- o Réaménager en priorité l'appartement qui vient de se libérer,
- o Grand projet à mener avec l'aide du SDEA et chercher à obtenir le maximum d'aide

FIN DES DEBATS. LA SEANCE EST LEVEE A 22h25

Le maire Sébastien BOURDELY

Le secrétaire de séance M. Denis JOURDAN



